

20 décembre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

LES NOUVEAUX TARIFS DE TRANSPORT NUISENT AU CLIMAT D'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR DE L'ELECTRICITE

Ce 22 décembre 2011, le Comité de Direction de la CREG devrait prendre une décision concernant la proposition tarifaire pour le transport d'électricité durant la période régulatoire 2012-2015.

Sur base de la Décision de la CREG du 24 novembre 2011 concernant la première proposition tarifaire d'Elia, les producteurs d'électricité comprennent que de nouvelles charges allant jusqu'à 150 millions d'euro (un tarif d'injection, les coûts pour les services auxiliaires et un *balancing volume fee*) pourraient leur être imposées. Cela correspond à un coût de production additionnel de 1,5 à 2 euro/MWh.

En outre, ce 15 décembre 2011, la CREG a adopté la nouvelle cotisation fédérale pour 2012. Cette cotisation subit une augmentation substantielle pour le gaz naturel et est aussi appliquée pour la consommation de gaz naturel utilisée dans la production d'électricité.

Ces mesures entraînent que les coûts de production sont plus élevés en Belgique que dans les pays voisins où les producteurs ne sont pas confrontés à des augmentations de coûts similaires. En effet, ces coûts ne seront pas d'application pour l'électricité importée et vont donc particulièrement encourager l'importation d'électricité. Ainsi, même une unité de production avec un rendement énergétique plus faible qu'en Belgique va pouvoir produire à meilleur coût. **Ces tarifs conduisent donc à une distorsion dans la concurrence entre la Belgique et les pays voisins.**

Alors que selon une récente étude de la CREG¹, il apparaît que notre pays a un besoin urgent de mesures permettant de garder les unités de production existantes en service et pour attirer de nouveaux investissements, ces tarifs vont encore affecter le climat d'investissement dans notre pays. **Ainsi, les mesures soutenues par la CREG menacent d'augmenter notre dépendance à l'importation et de compromettre encore plus notre sécurité d'approvisionnement.** Cette évolution peut aussi contribuer à la fermeture prématurée d'unités de production en Belgique.

Pour la FEBEG, ces nouveaux tarifs sont donc inacceptables. La FEBEG appelle à un ajustement de la proposition tarifaire en vue de sauvegarder les investissements dans le secteur de l'électricité.

La FEBEG, la Fédération Belge des Entreprises Electriques et Gazières, est la fédération patronale qui défend les intérêts des producteurs, fournisseurs et traders en électricité et gaz.

Contact: Jan Herremans
02 500 85 85
jan.herremans@febeg.be

¹ Etude de la CREG du 16 juin 2011 relative aux besoins en capacité de production d'électricité en Belgique pendant la période 2011-2020